

Activité quotidienne – feuille de contrôle d'épandage de sel et de sable

Division scolaire/district : _____

Nom de l'école/de l'établissement : _____

Date : _____ De : _____ h À : _____ h

Conditions météorologiques :

Température : _____ Celsius

En cocher un seul :

- Clair
- Pluie
- Pluie verglaçante
- Neige – Indiquer l'accumulation _____ cm
- Autre – Indiquer _____

Endroit(s) vérifié(s) :

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Trottoirs | Tous _____ Ou _____ |
| <input type="checkbox"/> Passages piétonniers | Tous _____ Ou _____ |
| <input type="checkbox"/> Allées | Toutes _____ Ou _____ |
| <input type="checkbox"/> Stationnements | Tous _____ Ou _____ |
| <input type="checkbox"/> Entrées | Toutes _____ Ou _____ |
| <input type="checkbox"/> Marches | Toutes _____ Ou _____ |
| <input type="checkbox"/> Périmètre | Tout _____ Ou _____ |

Mesure prise :

- Aucune requise
- Déneigement Indiquer les endroits : _____
- Enlèvement de la glace _____

Applications :

- Sable Indiquer les endroits : _____
- Sel Indiquer les endroits : _____
- Sel/Sable Indiquer les endroits : _____
- Déglacant Indiquer les endroits : _____

Commentaire : _____

Complété par : Le concierge Un entrepreneur

Nom (caractère d'imprimerie) : _____

Signature _____

Date _____

Hauteurs critiques du revêtement de protection

Note : Ce tableau indique la hauteur critique pour chacun des huit matériaux communément utilisés sous des équipements de jeu, lorsqu'ils sont évalués à l'état non comprimé pour des profondeurs de 150 mm (6 po), 225 mm (9 po) et 300 mm (12 po). Le tableau rapporte également la hauteur critique quand chaque matériau est évalué à une profondeur de 225 mm (9 po) à l'état comprimé.

Le tableau devrait se lire comme suit :

Si, à titre d'exemple, des copeaux de bois non comprimés sont utilisés à une profondeur minimum de 150 mm (6 po), la hauteur critique est de 2,1 m (7 pi). Si 225 mm (9 po) de copeaux de bois non comprimés sont utilisés, la hauteur critique est de 3,0 m (10 pi). Il est à noter que, pour certains matériaux, la hauteur critique diminue lorsqu'ils sont comprimés.

Hauteur critique – hauteur de la structure de jeu désignée, au-dessus du revêtement de protection (hauteur de chute).

	Épaisseur non comprimée	Épaisseur non comprimée	Épaisseur non comprimée	Épaisseur comprimée
Matériaux	150 mm (6 po)	225 mm (9 po)	300 mm (12 po)	225 mm (9 po)
Copeaux de bois	2,1 m (7 pi)	3,0 m (10 pi)	3,3 m (11 pi)	3,0 m (10 pi)
Copeaux déchiquetés. paillis d'écorce	1,8 m (6 pi)	3,0 m (10 pi)	3,3 m (11 pi)	2,1 m (7 pi)
Fibre de bois façonné	1,8 m (6 pi)	2,1 m (7 pi)	3,6 m (12 pi)	1,8 m (6 pi)
Sable fin	1,5 m (5 pi)	1,5 m (5 pi)	2,7 m (9 pi)	1,5 m (5 pi)
Gros sable	1,5 m (5 pi)	1,5 m (5 pi)	1,8 m (6 pi)	1,2 m (4 pi)
Gravier fin	1,8 m (6 pi)	2,1 m (7 pi)	3 m (10 pi)	1,8 m (6 pi)
Gravier moyen	1,5 m (5 pi)	1,5 m (5 pi)	1,8 m (6 pi)	1,5 m (5 pi)
Pneus déchiqués.	3,6 m (12 pi)	s/o	s/o	s/o

* Source des données – Tableau 1, page 97 – CSA-Z614-98 – Aires de jeu et équipements pour enfants (mai 1998)

Sécurité dans les aires de jeu :

Soixante-dix pour cent des blessures graves dans les aires de jeux sont causées par des chutes sur un sol mal entretenu sous les structures de jeux. Bien qu'il puisse être difficile ou coûteux de renouveler ou de remplacer la structure de jeux par de l'équipement conforme à la norme de la CSA, l'entretien d'un revêtement de protection adéquat peut s'avérer l'une des stratégies de gestion des risques les plus efficaces pour réduire les blessures graves dans les aires de jeu.

Le tableau ci-dessus indique l'épaisseur MINIMALE nécessaire en fonction du matériel utilisé pour protéger contre les blessures à la tête, causées par des chutes selon les hauteurs indiquées.

S'assurer d'avoir l'épaisseur du revêtement de protection MINIMALE indiqué est essentiel pour garantir une protection fiable contre les blessures.

Le revêtement de protection requiert qu'il soit raclé afin de maintenir une épaisseur minimale constante.

La plupart des revêtements de protection sont inefficaces à des températures sous le point de congélation – IL NE FAUT PAS UTILISER LES AIRES DE JEUX DANS LES CONDITIONS HIVERNALES.

Rapport d'inspection des aires de jeux

**Cette aire de jeu est
inspectée régulièrement par le conseil
scolaire _____**

**Veillez signaler tous dommages ou problèmes en composant
le numéro de téléphone de l'école : _____**

**Cette aire de jeu n'est pas surveillée après les heures de classe et est
réservée aux usagers âgés entre _____ et _____ ans.**

Pas d'entretien pendant l'hiver.

S.V.P. ... IMPORTANT

- Pas de cordes à sauter sur la structure de jeu**
- Pas de vêtements avec cordons**

Liste de contrôle d'inspection hebdomadaire des aires de jeux

Division scolaire/district : _____

Nom de l'école/de l'établissement : _____

Nom de l'emplacement : _____

Adresse : _____

Date d'inspection : _____ Heure : _____

- Enlever les déchets, les débris, les éclats de verre et les excréments d'animaux sur le terrain de l'aire de jeu.
- Vérifier la structure de jeu afin de déceler tous signes évidents de dommage, de vandalisme ou de bris.
(Informez immédiatement la direction si des travaux sont nécessaires).
- Enlever les cordes à sauter ou tout autre corde ou dispositif d'escalade qui ont été fixés et qui ne font pas partie intégrale de la structure de jeux.
- Râtelier le sable ou le gravier pour regarnir les zones sous les balançoires, les glissoires et les mâts.
- Vider les poubelles situées près de l'aire de jeux.

Mesures à prendre ou commentaires généraux : _____

Complétée par (caractère d'imprimerie) : _____

Signature

Date

Transport d'élèves – Section A

Résumé de l'assurance

1. Véhicules privés utilisés comme autobus scolaire :

Transport des élèves (autre que son propre enfant) par des individus (y inclus des employés du conseil scolaire) ou de l'école et pour lequel ils reçoivent une compensation du conseil scolaire.

- Le véhicule et le propriétaire devraient être ajoutés à la garantie supplémentaire MSEF 6H (Autorisation de transporter des élèves pour compensation) du Service de garantie supplémentaire pour risques spéciaux (S.G.S) du conseil scolaire.
- La couverture Autopac devrait s'inscrire sous « véhicule à tarif universel », avec un minimum de protection en matière de responsabilité civile recommandée de 2 000 000 \$.

2. Véhicules privés pour le transport occasionnel d'élèves :

Transport des élèves par des individus (par ex. parents, employés, bénévoles, élèves) dans le cadre d'activités (parascolaires comprises) parrainées/autorisées par l'école.

- Le programme d'assurance des écoles du Manitoba inclut une protection pour les personnes ci-dessus mentionnées, au-delà de celle fournie par Autopac, élevant la limite de responsabilité civile à 30 000 000 \$.
- L'assurance Autopac sur le véhicule demeure l'assurance primaire, sous laquelle le transport occasionnel d'élèves est permis (avec les deux couvertures « véhicule de plaisance » et « véhicule à tarif universel »).
- Compléter le formulaire « Conducteurs bénévoles – Section B : Autorisation pour le transport d'élèves ».

S.V.P. Retenir qu'avec l'entrée en vigueur, le 1er mars 1994, des provisions d'assurance automobile « sans égard à la responsabilité » au Manitoba, appelées « Régime de protection contre les préjudices personnels » (RPPP), les victimes d'un accident d'automobile ne peuvent plus poursuivre un autre individu, puisqu'elles sont déjà protégées contre les blessures aux termes de ce régime Autopac.

- ** Il est recommandé que le conseil scolaire se procure des copies du permis de conduire et de l'immatriculation du véhicule de toutes personnes ayant à transporter des élèves.
- ** Les politiques et procédures de la division scolaire devraient déterminer la portée de cette autorisation (par ex. : sujette à l'activité seulement ou pour l'année entière).

Conducteurs bénévoles – Section B

Autorisation pour le transport d'élèves

Division scolaire/district : _____

Nom de l'école/de l'établissement : _____

La présente autorise : _____
(nom du conducteur bénévole)

à transporter des élèves participant à des activités parrainées/autorisées par l'école, du _____ et _____ .
(jj/mm/aa) (jj/mm/aa)

Véhicule : marque _____ modèle _____ plaque d'immatriculation _____

Nom du directeur (imprimer) : _____

Signature du directeur

Date

NOTE – Il relève des politiques et procédures divisionnaires que les personnes qui transportent des élèves :

- (1) utilisent une automobile avec une protection en matière de responsabilité civile adéquate, telle que prescrite par les lois manitobaines ;
- (2) soumettent un rapport écrit ponctuel au conseil scolaire, les détails compris, de tout accident découlant de l'utilisation d'une automobile immatriculée aux fins d'affaires du conseil ;
- (3) soient conscientes que l'assurance des écoles au Manitoba, détenue par le conseil scolaire, n'entre en vigueur qu'après l'épuisement de leur limite d'assurance responsabilité civile primaire Autopac.

N.B. – Un "conducteur désigné" signifie toute personne, autorisée par le conseil scolaire, ayant accepté d'agir comme conducteur pour une activité quelconque au volant de sa propre voiture ou d'un autre véhicule immatriculé. Sont inclus, mais non de façon limitative : commissaires, employés, enseignants, parents, volontaires, élèves ou officiers du conseil scolaire.

Déclaration du conducteur :

- Je déclare que je détiens un permis de conduire en règle, que je suis autorisé à conduire au Manitoba et que le véhicule ci-dessus mentionné est couvert d'une assurance responsabilité civile adéquate, telle que prescrite par les lois manitobaines.
- Je déclare que le véhicule décrit ci-dessus est en bon état mécanique et qu'il y a des ceintures de sécurité fonctionnelles, en nombre suffisant pour tous les passagers.

Signature

Date

Déclaration à être signée par le propriétaire du véhicule (si le conducteur n'en est pas le propriétaire) :

- Je déclare avoir autorisé _____ à conduire mon véhicule pour transporter des élèves.
- Je déclare que la personne ci-dessus détient un permis de conduire en règle et qu'elle est autorisée à conduire.
- Je déclare que le véhicule décrit ci-dessus est en bon état mécanique et qu'il y a des ceintures de sécurité fonctionnelles, en nombre suffisant pour tous les passagers.

Nom (imprimer) : _____

Signature

Date

Formulaire de consentement éclairé/ permission pour les sorties éducatives

Division scolaire/district : _____

Nom de l'école/de l'établissement : _____

Description de l'activité : _____

Date(s) de l'activité : _____

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE LU ET SIGNÉ PAR TOUS LES ÉLÈVES QUI DÉSIRENT PARTICIPER ET PAR UN PARENT OU TUTEUR DE L'ÉLÈVE PARTICIPANT.

Éléments de risque : Les programmes d'activités éducatives, telles que celles ci-dessus mentionnées, implique certains éléments de risque. Des blessures pourraient découler d'une participation à ces activités. La liste suivante inclut, mais non de façon limitative, des exemples de blessures qui pourraient survenir lors de ladite activité.

1. _____
2. _____
3. _____

Le risque de subir des blessures résulte de la nature de l'activité et peut se présenter sans que ce soit la responsabilité de l'élève ou du conseil scolaire, ses employés/agents ou de l'établissement où se déroule l'activité. En choisissant de participer à cette activité, vous acceptez le risque que vous puissiez vous blesser / que votre enfant puisse se blesser. L'incidence des blessures peut être réduite en suivant les directives attentivement, pour la durée de l'activité. Si vous choisissez de participer à l'activité décrite ci-dessus, vous devez comprendre que la responsabilité, de toute blessure qui pourra survenir, reposera sur vous. Le conseil scolaire ne fournit pas d'assurance pour décès ou mutilations accidentels, ni d'assurance invalidité ou pour soins médicaux, aux élèves participant à cette activité.

**Déclaration : NOUS AVONS LU LA PRÉSENTE. NOUS RECONNAISSONS, QU'EN PARTICIPANT À L'ACTIVITÉ DÉCRITE
CI-DESSUS, NOUS ASSUMONS LES RISQUES QUI Y SONT RATTACHÉS.**

Signature de l'élève

Date

Signature du parent/tuteur

Date

Permission :

Je donne à _____ la permission de participer à _____
(imprimer le nom de l'élève) (description de l'activité)

qui se déroulera le _____
(date)

Nom du parent/tuteur (imprimer) : _____

Signature du parent/tuteur

Date

Renonciation et engagement d'indemnisation pour les sorties éducatives (élèves 18 ans et plus)

Division scolaire/district : _____

Nom de l'école/de l'établissement : _____

Description de l'activité : _____

Date(s) de l'activité : _____

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE LU ET SIGNÉ PAR TOUS LES ÉLÈVES QUI DÉSIRENT PARTICIPER.

Éléments de risque :

Les programmes d'activités éducatives, telles que celles ci-dessus mentionnées, implique certains éléments de risque. Des blessures pourraient découler d'une participation à ces activités. La liste suivante inclut, mais non de façon limitative, des exemples de blessures qui pourraient survenir lors de ladite activité.

1. _____

2. _____

3. _____

Déclaration :

Je, _____ comprends et accepte les présentes et je fournis le consentement suivant à la

(imprimer son nom)

_____ relativement à toute responsabilité civile et indemnisation :

(nom de la division scolaire)

Renonciation et engagement d'indemnisation :

Je, _____ décharge la _____ son

(imprimer son nom)

(nom de la division scolaire)

personnel et ses mandataires, de toute responsabilité civile, pour toute blessure, quelle qu'en soit la nature ou la cause, que je pourrais subir en raison de ma participation à _____

(nom de l'activité)

le _____

(date de l'activité)

De plus, je m'engage à indemniser et à tenir à couvert la _____,

(nom de la division scolaire)

son personnel et ses mandataires relativement à toutes créances, requêtes, dommages et actions contre son personnel et ses mandataires en raison de dommages, de blessure, de perte ou de mortalité touchant un individu ou une propriété, et attribuable(s), en tout ou en partie, à ma participation ou à ma négligence.

Signature de l'élève

Date

Demande d'assurance responsabilité pour une fête de fin d'études sans inquiétude

1. Division scolaire/district : _____
2. Nom de l'école : _____
3. Adresse : _____
4. Coordonnateurs : _____
5. Date de la fête : _____
6. Lieu de la fête (nom et adresse des locaux, de l'arène, etc.) : _____

7. La police locale a-t-elle été informée de la cérémonie ? Oui
8. Activités prévues : _____

9. Plan de transport en détail : _____
10. S.V.P. Indiquer le nom et l'adresse de la personne à qui l'approbation devrait être retournée.
Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____ Téléphone : _____

REMARQUE : LES APPRENTIS CONDUCTEURS NE SONT PAS AUTORISÉS

ENVOYEZ LA DEMANDE AU :

Comité directeur des fêtes de fin d'études sans inquiétude au Manitoba

191, boulevard Provencher

Winnipeg, Manitoba R2H 0G4

Télécopieur : (204) 231-1356 C. élec. : safegrad@mast.mb.ca

Remarque : Les écoles publiques du Manitoba participant au programme de fêtes de fin d'études sans inquiétude n'ont pas à payer une assurance responsabilité civile. Il existe diverses compagnies d'assurance pour les écoles privées qui offrent une garantie différente de la nôtre. Les écoles privées doivent se renseigner auprès de leur agent d'assurance et souscrire un contrat d'assurance approprié.